

15ème législature

Question N° : 3306	De M. Gabriel Serville (Gauche démocrate et républicaine - Guyane)	Question écrite
Ministère interrogé > Transports		Ministère attributaire > Transports
Rubrique > outre-mer	Tête d'analyse > Contrôleurs aériens Cayenne	Analyse > Contrôleurs aériens Cayenne.
Question publiée au JO le : 28/11/2017 Réponse publiée au JO le : 13/03/2018 page : 2174		

Texte de la question

M. Gabriel Serville alerte Mme la ministre, auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports, sur la situation d'urgence dans laquelle se trouve l'aéroport de Cayenne Félix-Eboué qui ne pourra plus accueillir de vol, sauf urgence, entre 21 h et 8 h du matin dès le 1er décembre 2017. En effet, face au déficit chronique de contrôleurs aériens, qui sont passés de 24 à 12 à assurer le service, la direction générale de l'aviation civile n'est plus en mesure d'assurer pleinement sa mission de service public en Guyane. Aussi, décision a été prise de ne plus autoriser les atterrissages et décollages à Cayenne entre 21 h et 8 h du matin. Si des raisons évidentes de sécurité motivent cette décision, elle aura des conséquences lourdes non seulement sur l'équilibre financier de la plateforme Félix Eboué mais également pour l'ensemble de l'économie guyanaise. En effet, la compagnie Surinam Airways, qui relie la Guyane au Surinam et à Belém, au Brésil, trois fois par semaine, ne sera plus en mesure d'assurer ses vols. Des perturbations sur le départ vers Paris programmé à 20h30 par la compagnie Air Caraïbes, et qui souffre déjà de retards chroniques en raison du sous-effectif des services de police et de douane à Orly, sont également à prévoir. Ainsi, la Guyane, qui pâtit déjà de son enclavement et de la faiblesse des dessertes aériennes vers les pays voisins va se retrouver coupée du Surinam et avec une unique fréquence hebdomadaire vers Belém, ce qui interdira tout flux de passagers affaires entre les deux villes. Aussi, il l'interroge sur la possibilité de mobiliser, de façon provisoire et exceptionnelle, les contrôleurs d'aéronautique de l'armée déjà présents sur la base de Cayenne.

Texte de la réponse

L'organisme de contrôle de Cayenne est responsable de la fourniture des services de contrôle d'aérodrome et d'approche de l'aéroport Félix-Éboué et du service de contrôle en route pour les survols de la Guyane et d'une partie importante d'espace aérien océanique délégué par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI). Son effectif cible est de 25 contrôleurs composés de 23 contrôleurs aériens dans le service opérationnel auxquels s'ajoutent 2 contrôleurs affectés au suivi de projets de modernisation. Malheureusement, la direction générale de l'aviation civile (DGAC) éprouve des difficultés à trouver des volontaires pour ces postes, le recrutement de nouveaux contrôleurs aériens s'avère ainsi excessivement difficile et le service connaît régulièrement des baisses importantes de son effectif opérationnel. À la suite de départs en 2016, l'effectif de contrôleurs qualifiés est descendu à 12. Néanmoins depuis lors, 12 contrôleurs ont pu être recrutés et sont actuellement en cours de formation ou d'affectation au sein de l'organisme. L'effectif de contrôleurs aériens opérationnels va donc remonter progressivement vers son niveau nominal au cours des 18 mois à venir. La DGAC poursuivra l'affectation de contrôleurs issus de ses recrutements pour anticiper d'éventuels départs. Cette situation très dégradée a conduit à un



mouvement social durant les mois de septembre et octobre auquel il a été mis fin début novembre, avec l'annonce de mesures opérationnelles et sociales permettant une sortie de conflit en améliorant sur la durée l'attractivité de l'organisme de Cayenne et la fidélisation de ses effectifs. Des mesures transitoires ont été définies pour gérer dans ce contexte difficile l'ensemble des vols commerciaux programmés de l'aéroport de Cayenne Félix-Éboué. En particulier, le service sera rendu quotidiennement jusqu'à 22 heures pour assurer les vols programmés en fin de journée. En outre, et après une concertation entre les parties prenantes, une organisation permettant à la Surinam Airways d'opérer son programme de vols à raison de deux vols nocturnes hebdomadaires a pu être trouvée. La stabilisation de l'effectif de contrôleurs de cet organisme au niveau du besoin opérationnel est un enjeu majeur pour l'organisme et prioritaire pour la direction des services de la navigation aérienne de la DGAC, afin d'assurer la continuité territoriale et contribuer au développement économique de la Guyane.